

## AFFECTATION DES PES 2018/2019 A LA RENTRÉE 2019 CLÉS DE LECTURE

### LES DOCUMENTS

Les affectations des PES 2018/2019 à la rentrée 2019 sont présentées en trois tableaux associés à chacune des trois étapes.

#### Étape 1 en juin

Les vœux formulés par les personnels ont été traités informatiquement en deux phases successives, examen des vœux « précis »\* de l'ensemble des personnels, puis examen des vœux larges (ou MUG)\* des personnels n'ayant pas obtenu d'affectation.

#### Étape 2 en juillet

L'administration a affecté « d'office » les personnels restant à nommer sur des postes disponibles (postes non pourvus ou nouveaux supports créés)

#### Étape 3 fin août ou à la rentrée

Même fonctionnement que l'étape 2.

Le département étant en situation de surnombre (plus de personnels disponibles que de supports de postes), de nouveaux supports ont permis l'affectation des personnels sans poste à cette étape (postes de titulaire brigade c'est-à-dire remplaçant)

Le tableau « **Localisation et statistiques des affectations** » permet de visualiser les types de postes obtenus et leur localisation à chacune des étapes.

### QUELQUES CONSTATS

1) Des PES ont obtenu une affectation dès le traitement informatisé, et dès la première phase de celui-ci, alors même que des personnels ayant un barème supérieur, ou des PES plus âgés, restaient sans affectation. Le pourcentage des PES nommés lors de cette étape est important.

→ Une affectation lors de cette étape ne dépend donc pas que du barème et de l'âge. Le contenu de la fiche de vœux (type de postes demandés et localisation) est un critère déterminant.

→ Certains personnels n'ayant pas élargi suffisamment leurs vœux précis ont manqué des opportunités d'affectation qui ont profité à des barèmes inférieurs, donc aux PES.

→ Les postes obtenus par les PES sont des postes moins « prisés », postes de titulaire-remplaçant, postes de titulaire de secteur (TRS), postes fractionnés imprécis quant au contenu.

2) Peu de PES ont été affectés sur la base de leur vœu large.

→ Une affectation sur le vœu large\* « Enseignement » exigeait un barème supérieur.

→ Le vœu large\* « remplacement » présente un risque : à cette phase et avec un barème de 0,333, les seuls postes disponibles sont éloignés des agglomérations.

3) Pour des nominations d'office en juillet et à la rentrée, l'indication de la commune de domicile des personnels concernés permet d'apprécier le caractère favorable ou défavorable de l'affectation.

→ Les nominations prononcées en juillet sont peu favorables même si les PES les plus âgés s'en sortent parfois mieux.

→ Les nominations prononcées à la rentrée sont plutôt favorables géographiquement, du fait du choix de l'administration de localiser la plupart des postes en surnombre dans l'agglomération nantaise. Ce sont surtout des postes de titulaire-remplaçant.

## UNE DOSE D'INCERTITUDE

Plus que les années précédentes, l'analyse du mouvement est complexe. En 2019, le fonctionnement du mouvement a changé, de nouveaux postes ont été créés, apportant une situation nouvelle, remettant en cause les stratégies habituelles des personnels. Ces nouvelles règles et leurs incidences étaient difficiles à maîtriser.

- Les constats 2019 permettront à certains personnels à une stratégie plus favorable pour la formulation de leurs vœux.
- Les postes de TRS, créés en 2019, étaient tous à pourvoir et ont été obtenus à titre définitif. Il y aura peut-être quelques personnes qui libéreront leur poste par mutation et quelques nouveaux postes de TRS, mais moins de postes disponibles, donc moins accessibles aux PES.
- Il y a eu plus de personnels nommés à titre définitif au mouvement 2019, cela modifie sans doute la concurrence pour le mouvement 2020.

Les affectations en surnombre et le choix de la localisation de ces postes ont offert une situation plutôt favorable à des PES.

- Il est impossible à l'avance de savoir si une telle situation se reproduira.

## DES CERTITUDES

Nomination lors de la première phase du traitement informatique

- C'est le moyen d'obtenir une affectation choisie.
- C'est le moyen d'obtenir une affectation à titre définitif, et donc une stabilité et des bonifications futures liées à l'ancienneté dans le poste.
- Cela ne peut passer que par la formulation de vœux en adéquation avec le barème.

Nominations d'office

- Ce n'est pas vous qui choisissez. C'est une affectation pour l'année scolaire.
- Les affectations souvent plus favorables à la rentrée et celles de juillet plutôt défavorables ont caractère aléatoire.

Le Sgen-CFDT vous informe mais il n'y pas de réponse identique pour tous. Chacun, en fonction de sa situation personnelle, doit définir sa propre stratégie dans la formulation de ses vœux.

## LE PLUS IMPORTANT

Seule une information précise du fonctionnement du Mouvement permet le traitement équitable des mutations pour chaque personnel ; la possibilité d'obtenir le poste souhaité le plus en adéquation avec son barème passe par l'information. L'observation du Mouvement des années précédentes permet à chaque personnel d'affiner sa stratégie. C'est l'objectif poursuivi par le Sgen-CFDT.

- Il est important de bien repérer les contraintes imposées par la circulaire, dates de saisie et de contestation des vœux, obligation de formuler vœux géographiques ...
- Le Sgen-CFDT peut répondre à vos interrogations, ne manquez pas de le contacter.



\* Vœux précis, vœux larges : Voir diaporama « Mouvement 2020 »